



École  
nationale  
des  
chartes

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 OCTOBRE 2021

### RESOLUTION RELATIVE AU CONCOURS D'ENTREE 2022 A L'ECOLE NATIONALE DES CHARTES

*Conseil d'administration*

Le conseil d'administration de l'École nationale des chartes, réuni le 5 octobre 2021, a souhaité, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, adopter la résolution suivante :

Paris, le 5 octobre  
2021

Le conseil d'administration de l'École nationale des chartes (ENC) mandate la directrice de l'établissement afin de saisir le ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'Innovation de deux sujets de préoccupation relatifs à l'organisation du concours d'entrée 2022 à l'ENC :

- d'une part, la stagnation à 20 depuis 2012 du nombre de postes ouverts au concours d'entrée. Ce nombre pourrait ainsi être porté à 25 comme cela fut le cas sur la période 2002 – 2011. Cette hausse se justifie notamment au regard de la croissance du nombre de candidats depuis 2 ans (+20% en 2020, +10% en 2021), et du nombre élevé de lauréats boursiers (env. 30% chaque année) ;
- d'autre part, la publication du nombre de postes ouverts au concours apparaît trop tardive, et devrait être avancée dans le temps. En effet, au cours des dernières années, l'arrêté portant ouverture des postes au concours n'a été publié que quelques jours seulement avant le début des épreuves écrites, voire après le début de ces épreuves. Cette publication tardive est préjudiciable aux candidats qui se présentent au concours sans avoir de garantie sur le nombre de postes ouverts.

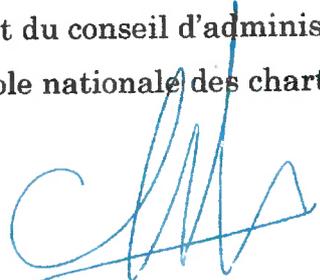
PSL ★

*Membre du campus Condorcet*

65, rue de Richelieu  
F-75002 Paris  
T +33 (0)1 55 42 75 00  
communication@  
chartes.psl.eu

Bibliothèque  
12, rue des Petits-Champs  
F-75002 Paris  
T + 33 (0)1 55 42 88 69  
bibliotheque@chartes.psl.e  
u

Le président du conseil d'administration  
de l'École nationale des chartes

  
Christophe STRASSEL